



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025_687

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**LIEN AVEC LES UNIVERSITÉS, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**PATRIMOINE A VOCATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
- MISSION D'ASSISTANCE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT DES CONTRATS DE
LOCATION - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE
EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'Agglomération organise la gestion locative de son patrimoine à vocation économique intégrant des pépinières d'entreprises, des hôtels d'entreprises et des bâtiment indépendants implantés sur l'ensemble du territoire,

Considérant la nécessité d'adapter la rédaction des différents contrats de location en tenant compte des profils des locataires et la diversité des bâtiments proposés, il y a lieu d'avoir recours à une société spécialisée en droit de l'immobilier d'entreprises,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société BXP, dont le siège social est situé à Asnières-sur-Seine (92600), 3 avenue d'Argenteuil, apparaît économiquement avantageuse pour un montant de 4 600 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la SAS BXP, société spécialisée en droit de l'immobilier d'entreprises, dont le siège social est situé à Asnières-sur-Seine (92600), 3 avenue d'Argenteuil, ayant pour objet l'aide à la rédaction des différents contrats de location pour la gestion locative du patrimoine à vocation économique de la Communauté d'Agglomération selon les profils des locataires et la diversité des bâtiments proposés, et de le signer pour un montant de 4 600 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **7 OCT. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 9 OCT. 2025**

Et de la publication le : **- 9 OCT. 2025**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel